

Compte-rendu : Stage de Formation à l'évaluation – Module 1 du 14 janvier 2024 à Plurien (22)

9h30 – 12h30 et 13h30 – 16h30

Animateur : Farid Si Moussa DFR Ligue Bretagne

**Organisation : Ligue Bretagne, Patrick Fillon, président,
Rémi Besrest, dojo de Plurien**

9h30 : Accueil des participants.

Accueil et présentation des participants.

6 personnes présentes à la formation (en souligné: membres du CTR Bretagne) :

Patrick Fillon 5ème dan DE. Organisateur. 8-10 ans d'expérience de juge. 5ème stage de formation.

→ **formation continue, organisateur d'examen**

Rémi Besrest 5ème dan DE. 10 ans au moins d'expérience de juge. 8ème stage de formation.

→ **formation continue.**

Martin Gaumont 4ème dan CQP. 4 ans d'expérience de juge. 4ème stage de formation.

→ **formation continue.**

Anissa et Gaël : stagiaires en formation initiale.

9h30 : Lecture des chapitres du règlement CSDGE. Réflexions et échanges après lecture

Est faite lecture des points importants des pages 3 à 20 du règlement CSDGE [dans sa dernière version](#).

Les points abordés qui ont particulièrement suscité discussion sont les suivants :

- Article L-212-5 du Code du sport : « [...] nul ne peut se prévaloir d'un grade dan ou équivalent [...] s'il n'a pas été délivré par la CSDGE de la fédération délégataire »

- Définition et rôle de l'UFA dans sa relation avec la CSDGE (p. 7).

- Les trois types de candidats (p. 8).

- Les grades sur dossier pour les dan 1 à 4. (p. 19).

Sur ce point il a été remarqué qu'une lecture précise du texte de loi ouvre la possibilité à ce qu'**une personne reçue (par exemple) au 2ème dan sur dossier, peut**, si elle recouvre par la suite la santé et que son état le permet, **repandre le cours normal des passages de grade et passer son 3ème et 4ème dan en examen au dojo**. Le texte précise seulement qu'on ne peut pas passer qu'un seul grade sur dossier entre le premier et le quatrième dan.

- Les grades de haut niveau (p. 20).

Une discussion s'en est suivie sur la possibilité, depuis deux saisons, de passer également le 5ème dan en examen. La discussion a porté sur les points positifs et négatifs de cette nouvelle possibilité.

10h20 : Lecture et étude du Règlement CSDGE, pp. 22 à 29 : les critères d'évaluation

Pour ce temps théorique, [le travail qui avait été fait en janvier 2020](#) est repris : nous y avons fait la synthèse d'une étude des textes du règlement intérieur de la CSDGE, cette synthèse est proposée à la réflexion des stagiaires après lecture des pages 22 à 29.

Critères d'évaluation (p. 22 du règlement CSDGE)

1 - **La Connaissance du répertoire** (= « connaissance formelle des techniques »)

2 - **La Logique de construction des techniques** (= « construction des techniques », en 3 phases : placement, déséquilibre et engagement)

3 - **Le principe général d'Intégrité**, qui regroupe les éléments suivants :

Lié au corps

- Attitude
- Unité du corps
- Équilibre
- Relâchement
- Condition physique

Lié à l'esprit

- Respect
- Sérénité
- Concentration
- Vigilance
- Détermination
- (- Attitude)
- (- Relâchement)
- (- Disponibilité)

Lié à la relation au partenaire

- Respect
- Vigilance
- Ma-ai
- Irimi
- Atemi
- Pertinence des directions
- Connexion
- Disponibilité

ainsi que **le caractère non-traumatisant de la technique.**

Le respect du **Reichiki** (ou Reigisao) encadre enfin toute la pratique.

S'ajoute une réflexion sur la pondération du Reichiki : comment et à quel degré prendre en compte un Reichiki non respecté ?

→ Ouvre la question de notre rôle en tant qu'examineurs : est-ce nous qui sommes dérangés émotionnellement par un candidat qui nous agace ? Est-ce le candidat qui enfreint réellement des règles de déontologie ou de comportement ?

La réflexion est animée et intéressante. Elle ouvre la voie à la nécessité de réduire le subjectif et d'aller vers l'objectif en utilisant au maximum des éléments factuels et si possible quantifiables. C'est exactement le propos de la formation sur les critères d'évaluation.

11h35 : Exercice de pratique de l'évaluation (support vidéo)

Objectifs :

- **pratiquer une évaluation** de passage de grade
- montrer la difficulté de l'objectivité en observant les différences d'évaluation entre les 7 (DFR compris) personnes faisant l'exercice
- utiliser ensuite ces retours pour faire un apport théorique sur les critères d'évaluation.

Un passages de grade en vidéo est visionné.

Sans apport théorique pour le moment, *de manière spontanée et en fonction de l'expérience de chacun*, chacun donne une évaluation des passages projetés en vidéo.

Le passage choisi est de niveau 2ème dan.

Consigne :

« - Évaluation de la prestation (formulation libre de cette évaluation),
et formulation d'éléments qui permettraient au candidat de progresser. »

Retours :

Les stagiaires donnent tour à tour leur évaluation et leurs retours au candidat.
 Une assez bonne congruence de l'évaluation apparaît : défauts identiques (manque d'engagement (*irimi*), manque d'amplitude dans le déplacement) et points positifs identiques (bonne connaissance formelle), attitude globalement bonne mais qui se casse par moments.

Le vocabulaire pour exprimer cette évaluation est congruent chez les membres du CTR présents, ce qui est bon signe : le travail fait depuis 2020 est réinvesti de manière très pertinente et maîtrisée.

Les deux stagiaires en formation expriment des points de vue finalement assez proches, et le vocabulaire, s'il n'emploie pas toujours les concepts mentionnés dans le règlement CSDGE, est assez précis et pertinent. La suite de la formation en sera probablement facilitée.

12h30 : Pause / repas du midi.

13h30 : Reprise : suite et fin de l'étude théorique des textes du règlement intérieur CSDGE

L'exercice d'évaluation du matin rend les discussions théoriques plus concrètes. On en vient à la lecture des niveaux d'exigence 1er et 2ème dan, pages 28 et 29 du règlement CSDGE.

Peu d'idées nouvelles à apporter pour les membres du CTR, mais travail de formation initiale utile aux stagiaires pour qui c'est le premier stage de ce type.

Les différences d'exigence entre les niveaux sont illustrées par le DFR et les membres du CTR, avec des exemples concrets.

Le tableau synthétique réalisé en janvier 2023 par le CTR Bretagne, lors de la même formation, nous est bien utile :

	<u>1^{er} dan</u>	<u>2^{ème} dan</u>	<u>3^{ème} dan</u>	<u>4^{ème} dan</u>
<u>Mot-clé CSDGE</u>	Connaissance	Compétence	Liberté-Maîtrise (?)	Maîtrise-Liberté (?)
<u>Synthèse CSDGE /groupe de travail, de ce stage</u>	- Connaissance formelle - Construction visible - Shisei, centrage	- Plus grande clarté et visibilité des principes du 1^{er} dan - Rythme et continuité tout au long du mouvement - Martialité et irimi	- Adaptation et liberté - Maîtrise du rythme par la maîtrise de l'irimi - Contrôle permanent	- Maîtrise complète - Liberté et adaptation aux spécificités - Sérénité - Vision

15h00 : Travail théorique : le Cheminement pour parvenir à une évaluation

Le DFR propose le document ci-dessous et le commente.

Cheminement d'une évaluation

Impression première

→ sentiment (émotion, sensation même parfois)

Formulation spontanée

(intérieure souvent, parfois partagée avec l'autre juge)

→ « Magnifique », « j'adore ce qu'il fait », « il m'agace par son comportement », « j'aime pas », « c'est mou », etc.

Recul

→ que se passe-t-il en soi, *conscientiser* que l'on a un jugement spontané

→ Il faut ici un effort de *volonté*, une *lucidité de perception de soi*.

→ importance de la concentration / fatigue, les conditions d'examen, etc.

Analyse

→ Pourquoi ce sentiment, qu'y a-t-il derrière ?

→ Aide à l'analyse : « Je n'aime pas / j'aime ce que je vois **parce que...** »

Après le « parce que », **reformuler jusqu'à ce que des termes appartenant à la liste des critères apparaissent** :
« ce critère X ou Y n'est pas respecté ».

→ **Quantifier et objectiver la raison pour laquelle le critère n'est pas respecté.**

→ « Nous pouvons voir qu'il n'est pas respecté *parce que...* »

suivi d'une évaluation *partageable, factuelle, observable, quantifiable si possible.*

Formulation à caractère objectif

(pour soi / pour le candidat)

→ *Pour soi* : « il y a tel manquement sur **tel** critère, cela s'observe quand il fait **tel** mouvement **car tel ou tel fait observable apparaît.** »
Classer la réussite ou le manquement dans la liste des critères officiels.

→ *Pour le candidat* : même chose, qui peut être suivi d'une **reformulation invitant à une piste de travail** :
« Pour pallier à tel manquement, il vous faut améliorer **tel et tel** point. »

Objectifs :

- **être capable de formuler une évaluation en termes objectivables**

- être capable de **faire le cheminement intellectuel qui va de l'impression première** face à une prestation, un mouvement, **à la formulation d'un jugement objectif**, neutre affectivement, *utile au candidat et formulé avec les notions présentées à la p. 22 du règlement.*

Le document est présenté, explicité et illustré à travers quelques exemples et exercices.
(ex : passer de « c'est mou » à « il y a un manque de détermination qui s'observe parce que le partenaire n'est jamais déséquilibré sur vos déplacements irimi. »)

Ce document semble pouvoir aider à faire un *retour qui reste motivant à continuer la pratique pour le candidat*, un retour qui ne soit pas un jugement sur sa personne, ni sur son aikido en général.

Il est dans la ligne de ce que demande le règlement : le **jury se doit d'être** accueillant, non dénigrant, **factuel**.

Il convient d'être éclairant sur ce qui est acquis, non acquis, et en cours d'acquisition.

16h15 : Conclusion et fin du stage

- **Les temps théoriques ont permis d'aborder les textes essentiels de la CSDGE** : critères d'évaluation et niveaux, principes et formes, formulation de l'évaluation aux candidats.
Le lien avec la pratique concrète de l'évaluation a été fait.

Des questionnements demeurent :

- le *Reichiki* et de place qu'il doit prendre,
- le problème de la formulation d'une évaluation dans un langage commun, le moins subjectif possible et sans jugement moral sur la personne : factuel, synthétique et objectif, sans mots parasites. Pour cela, le rôle de nos propres attitudes et émotions est à conscientiser.

- l'objectif de travail et de confrontation à l'évaluation dans le concret est atteint.
- les deux stagiaires en formation initiale, Anissa et Gaël, ont apprécié cette formation initiale.

Pas de nouveaux inscrits à la liste des examinateurs ligue Bretagne.

Pour la ligue Bretagne, le 20 janvier 2024,

Patrick Fillon, président de ligue

Farid Si Moussa DFR Bretagne.